Phase 1 : Optimisation de la collecte

Phase déployée depuis décembre 2023

Les élus communautaires mènent depuis plusieurs années une réflexion, en lien avec le département Environnement, à propos des différentes solutions de collecte des déchets ménagers. L'objectif ? Harmoniser et optimiser ce mode de collecte sur l'ensemble des secteurs Centre et Sud.

L'état des lieux réalisé démontre que **le mode de collecte actuel est devenu inadapté à la situation de notre territoire** :

- **Un service arrivé à saturation :** Depuis 2010, la population a augmenté de +20%, alors que les ressources de collecte sont restées identiques (caissettes pleines en 1 ou 1 jours ; bacs jaunes qui débordent ; dépôts sauvages...).
- **Des risques liés à la sécurité :** Les agents sont parfois contraints de s'arrêter sur des points dangereux (départementales, points difficiles d'accès, etc.).
- **Pénibilité :** Le ramassage des caissettes est interdit pour des raisons de santé (troubles musculo–squelettiques au niveau des épaules/du dos).
- **Vétusté :** Matériel vétuste qui engendre des pannes fréquentes (nécessité de louer des camions bennes entraînant un surcoût).
- **Manque de praticité :** Impossibilité de jeter en un même point les 3 flux, ce qui pousse certains individus à tout jeter dans une même poubelle.
- **Pollution :** Les caissettes ouvertes laissent échapper, lors de grands vents, les déchets. Le porte à porte engendre de nombreux kilomètres parcourus, accroit la consommation d'énergie et use les routes.
- **Absence d'équité :** Le taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est identique pour tous les administrés, alors qu'ils ne bénéficient pas du même service (modes de collecte ; fréquences).

En 2021, les élus communautaires ont donc décidé de valider un scénario mixte PAV/PDR avec un déploiement sur 3 ans.

- Pour 80% de la population du territoire Centre/Sud :

La collecte se fera **en Points d'Apports Volontaires (PAV)** pour les zones d'environ + de 30 habitations (1 PAV pour 100 habitants).

- Pour 20% de la population du territoire Centre/Sud :

La collecte se fera **en Points De Regroupements (PDR)** pour les zones d'environ - de 30 habitations.

La phase 1 du projet a été mise en place au mois de décembre 2023.

Communes concernées par la phase 1 du projet :
Avignonet-Lauragais, Beauteville, Cessales, Folcarde, Gardouch, Lux, Mauremont, Montclar-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Rome, Saint-Vincent, Trébons-sur-la-Grasse, Vallègue, Vieillevigne, Villenouvelle, Villefranche-de-Lauragais.

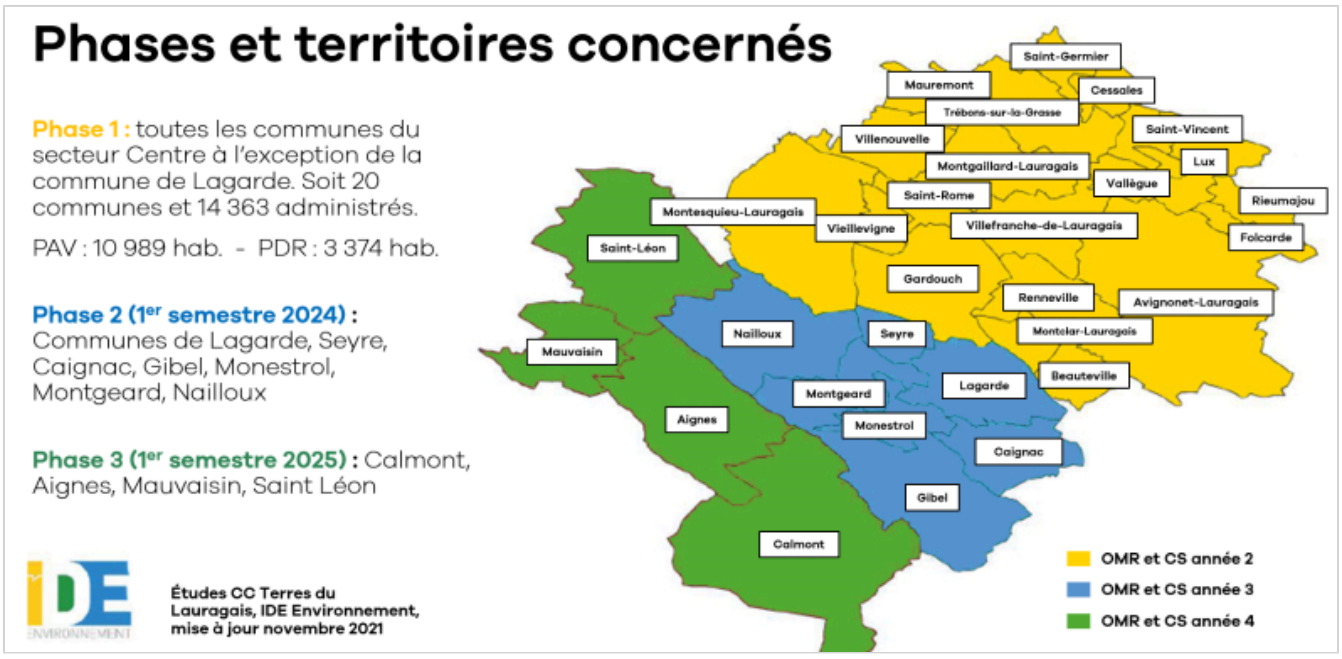

Mise en place du nouveau mode de collecte

Ces installations ont été mises en place sur les communes de la phase 1 depuis décembre 2023.

- ***La collecte de proximité en PAV :***

Colonnes aériennes de grande capacité accessibles 24h/24h et 7j/7j pour tous les flux de déchets.

→ **Le PAV n'est pas affecté à une zone ou un groupe d'habitations.**

Il peut être utilisé par les usagers des secteurs centre et sud en fonction de leurs déplacements.

Un **camion équipé d'un bras robotisé** permettra les manœuvres et une collecte bilatérale sécurisée. Le système est complétement **automatisé**, un opérateur veille au bon déroulement de l'opération depuis la cabine pour une collecte en toute sécurité.

- ***La collecte en PDR :***

Bacs 4 roues OMR et DMR : accessibles 7/7 jours 24h/24

Le véhicule : bennes à ordures ménagères à chargement arrière, un chauffeur et deux ripeurs

→ **Un PDR est uniquement destiné à un groupe d'habitants clairement identifié.**

Une nouvelle organisation qui présente de nombreux bénéfices

D'un point de vue financier, le taux de TEOM pourra ainsi être maîtrisé par une réduction du coût de la collecte qui compensera, en partie, l'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) et des coûts de traitement.

- Réduction et optimisation des tournées
- Réduction du nombré d'agents affectés à la collecte

Également à souligner :

Amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents

Praticité : accessibilité 24h/24 et 7j/7 et tous les flux en un même point

Propreté : module de lavage automatisé des PAV qui permet de laver les colonnes

Réduction de l'impact environnemental du service: diminution du nombre de tournées et de kilomètres parcourus, pas d'envol de déchets

Harmonisation du service sur tout le territoire géré en régie

Compatible avec les éventuelles évolutions futures (ex : tarification incitative)

Conformité règlementaire

Où sont situés les PAV/PDR sur ma commune ?

Le choix des implantations s'est fait :

- **en concertation avec les élus locaux** : en s'appuyant sur leurs connaissances en termes d'habitudes des administrés ;
- en prenant en compte à la fois **les flux de déplacements, les contraintes techniques et les exigences de sécurité.**

Trouvez un point de collecte : cliquez ici **pour découvrir le point le plus proche de chez vous !**

TERRES DU LAURAGAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

UNION EUROPÉENNE

LEADER

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée